conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution: 23.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Pyridoxine Hydrochloride

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2120113157-67-0000

REACH
Nom de la substance : 3,4-Pyridinedimethanol, 5-hydroxy-6-methyl-, hydrochloride

(1:1)

No.-CAS : 58-56-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Destiné à l'enrichissement des aliments, Additif destiné aux

aliments pour animaux, Ingrédient pour produits pharmaceu-

tiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd

PO Box 2676 CH-4002 Basel

 Téléphone
 : +41618157777

 Téléfax
 : +41618157770

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017

Date de dernière parution: 23.11.2015

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : vitamin B6 hydrochloride

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C8-H11-N-O3 .CI-H

3.1 Substances

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
pyridoxine, chlorhydrate	58-56-0 200-386-2	>= 90 - <= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

Date de révision 28.11.2017

0411604 Date de dernière parution: 23.11.2015

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Version 3.1

Moyens d'extinction appropriés

: Eau Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Formation de gaz corrosifs par combustion

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter l'accumu-

lation de charges électrostatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution: 23.11.2015

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se

laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

leur ni au soleil.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
pyridoxine, chlorhy- drate	58-56-0	TWA	2 mg/m3	Limite interne à DSM

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : par exemple caoutchouc nitrile

: Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des

conditions de travail particulières.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre
Couleur : blanc
Odeur : inodore

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : 2,4 - 3,0 (5%)

(en solution aqueuse)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution: 23.11.2015

Point/intervalle de fusion : env. 205 °C

avec décomposition

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles

dans l'air.

Pression de vapeur : < 0,001 hPa (25 °C; calculé (citation de littérature))

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : non déterminé

Hydrosolubilité : env. 200 g/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres sol-

vants

Éthanol: légèrement soluble

Éther diéthylique: insoluble Chloroforme: insoluble Propylène glycol: soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow -4,32 (calculé (citation de littérature))

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune auto-inflammation n'a été constatée à des températures inférieures au point de fusion dans le four Grewer.

Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.

Dangers liés à des réactions exothermiques

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Indice de combustibilité : 2 (21 °C)

: 2 (100 °C)

Classe d'explosibilité de

poussière

: St(H)1 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,033 mm, Perte à la dessiccation 0,4 %; La valeur a été

déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)

Énergie minimale d'ignition : 10 - 30 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantil-

lon testé 0,033 mm, Perte à la dessiccation 0,4 %, EN 13821) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est

fine et sèche, plus l'EMI est faible.

Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépen-

dent des paramètres de l'échantillon.

Résistivité volumique de la

poudre

: env. 2E+12 Ohmm (Test conduit avec un produit équivalent., Valeur médiane de l'échantillon testé 0,189 mm, Perte à la

dessiccation 0.3 %)

La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution: 23.11.2015

Température minimale d'inflammation d'un mélange

air/poussière

: 510 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,050 mm)

Déterminé dans le four BAM

Poids moléculaire : 205,64 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.600 mg/kg

: DL50 (Souris): > 6.000 mg/kg

: Pas d'irritation de la peau (Étude in vitro, OCDE ligne directrice Irritation de la peau

439)

: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

: Risque de lésions oculaires graves. (Cornée bovine, OCDE Irritation des yeux

ligne directrice 437, 4 h)

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

(Cochon d'Inde, Test de Maximalisation, OCDE ligne directrice

: pas de réaction cutanée photoallergénique (Cochon d'Inde,

Ligne directrice des essais CTFA)

Génotoxicité in vitro : non mutagène (Test de Ames, OCDE ligne directrice 471)

> MSDS CH/FR 6/10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017

Date de dernière parution: 23.11.2015

: non génotoxique (Test du micronoyau, OCDE ligne directrice

487)

Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue

Toxicité pour la reproduction : Baisse de fertilité

LOAEL: 125 mg/kg de masse corporelle (Rat, mâle)

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets téra-

togènes. (Rat, Oral(e))

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Exposition ai-

guë)

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Expérience de l'exposition

humaine

: DJR (= dose journalière recommandée) env. 2,0 mg

Expérience de l'exposition humaine: Contact avec la

peau

: Peut être légèrement irritant, particulièrement sur une peau

humide.

Expérience de l'exposition

humaine: Ingestion

: Un surdosage chronique peut provoquer les symptômes sui-

vants:

: Neuropathie sensorielle périphérique réversible

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspi-

ration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL50 (96 h) > 100 mg/l (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: Daphnia magna (Grande daphnie)

CE50 (48 h) > 100 mg/l (concentration nominale) (OCDE Ligne directrice 202)

Toxicité pour les algues : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

CE50b (72 h) 5,3 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) : CE0b (72 h) 1,2 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution:

23.11.2015

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

94 % (28 jr)

(OCDE ligne directrice 301E)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow -4,32 (calculé (citation de littérature))

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT.

: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup-

plémentaire

: Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

0411604

Version 3.1 Date de révision 28.11.2017 Date de dernière parution: 23.11.2015

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

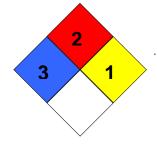
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3

Risque d'incendie: 2 Danger de réactivité: 1



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité

MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Pyridoxine Hydrochloride

Date de révision 28.11.2017

0411604Date de dernière parution: 23.11.2015

(quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Version 3.1